

1. *Débitrice:* **LEMANTECH SA**, Noirettes 32-34,  
**1227 Carouge GE**
2. *Déclaration de faillite:* 23.08.2007
3. *Suspension de faillite:* 09.01.2008
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 04.02.2008
5. *Avance de frais:* CHF 4'000.00
6. *Remarques:* Recherche, étude, développement, usinage, fabrication et sertissage de produits se rapportant à l'horlogerie et à la bijouterie, au travail de précision sur métaux, minéraux ou matières de synthèses; importation de pierres précieuses, semi-précieuses, fines et de diamants, taille, retaillage et vente de ceux-ci; commerce de montres, bijoux, pierres précieuses, perles et activités s'y rapportant; dans le cadre du développement pour tiers, commerce et installation de matériel informatique, photographique et de mécanique de précision.  
Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.  
Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.  
Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.  
Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.  
Pour tout renseignement:  
Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06

Office des faillites  
1227 Carouge

(04302274)